

# BP AP

Brevet professionnel  
Aménagements paysagers

Code RNCP : 38314

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le BP Aménagements paysagers est une formation diplômante de niveau 4 qui permet à son titulaire d'être capable :

- de faire une analyse préalable à l'intervention sur un aménagement ;
- d'organiser un chantier en amont de l'intervention ;
- de suivre un chantier ;
- d'encadrer une équipe sur un chantier ;
- de réaliser les travaux de mise en place et d'entretien des végétaux ;
- de réaliser l'implantation et entretien des infrastructures ;
- de réaliser la maintenance des matériels, machines et équipements.

Le BP Aménagements paysagers permet d'acquérir la capacité professionnelle agricole de niveau 4 et donc de bénéficier des aides de l'Etat à l'installation.

Pour les suites de parcours et les débouchés professionnels se référer au site internet.

## CONDITIONS D'ADMISSION & PUBLIC CONCERNE

- Etre âgé-e de 18 ans minimum
- Avoir 1 an d'activité professionnelle et être titulaire d'un CAPA ou d'un diplôme de niveau équivalent ou classe de 2nde
- ou** • Avoir 1 an d'activité dans le domaine
- ou** • Avoir 3 ans d'activité dans un autre domaine
- Avoir un projet professionnel déterminé et des aptitudes pour entrer en formation
  - Demandeur-es d'emploi,
  - Salarié-es (statuts PTP, CDD ou CDI, ou contrat de professionnalisation), Particuliers,
- Etre sorti du système scolaire depuis plus de 9 mois.
- Ne pas avoir bénéficié d'une formation certifiante financée par la Région Normandie au cours des 12 derniers mois.

## FORMATION CONTINUE



### DURÉE

- Formation à temps plein sur 8,5 mois
- 635 h en centre de formation, 112 h à distance (23 semaines)
  - 420 h en entreprise, (12 semaines)
- De mi-septembre à mi-juin

### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel / distanciel
- Pratique sur plateaux techniques
- Utilisation des ressources numériques

### COÛT DE LA FORMATION

à partir de 8 964 €  
Pour connaître le tarif d'un bloc en particulier, se référer au site «[www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)»

CE DIPLÔME EST ÉGALEMENT  
ACCESSIBLE EN APPRENTISSAGE,  
EN FORMATION 100% DIGITALE  
ET EN VAE  
[www.naturapole.fr](http://www.naturapole.fr)

# CONTENU DE LA FORMATION

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme

## 5 BLOCS DE COMPÉTENCES (UNITES CAPITALISABLES NATIONALES)

Bloc 1 : Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager

- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
- Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage

Bloc 2 : Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement

- Préparer le travail pour un chantier
- Coordonner le travail sur un chantier

Bloc 3 : Réaliser des travaux d'entretien des végétaux

- Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal
- Réaliser les travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux

Bloc 4 : Réaliser des travaux de mise en place de végétaux

- Réaliser des travaux de plantation
- Réaliser des travaux de végétalisation par semis

Bloc 5 : Mettre en place des infrastructures

- Réaliser des murets et des escaliers
- Mettre en place de revêtements

## UCARE (UNITÉ CAPITALISABLE D'ADAPTATION RÉGIONALE OU À L'EMPLOI)

Réaliser des éléments décoratifs ou de mobiliers d'espaces verts

Suite au positionnement et pour les personnes en situation de handicap, des aménagements de parcours et d'évaluation peuvent être proposés.

## ÉVALUATION - VALIDATION

Le diplôme est composé de 6 unités capitalisables. Elles correspondent à des capacités professionnelles.

Le stagiaire passe des unités, chaque unité acquise est valable pendant 5 ans. Le diplôme est obtenu lorsque toutes les UC ont été passées avec succès.

## CHIFFRES CLÉS

- Taux moyen de réussite à l'examen (FCA 2020-2024) : 77,8%
- Taux d'insertion professionnelle (sortants 2022) : 100 %
- Taux de poursuite d'études (sortants 2022) : 0 %
- Taux moyen de satisfaction (2020-2024) : 95,08 %

## RÉMUNÉRATION

Possibilité de bénéficier d'une rémunération selon le profil du candidat, se référer au site internet ou contacter le secrétariat.

## FINANCEMENT

Des prises en charge sont possibles selon le profil du candidat, se référer au site internet ou contacter le secrétariat.

CONTACT secrétariat : Tél. 02 35 95 97 00 - [cfppa.fauville@educagri.fr](mailto:cfppa.fauville@educagri.fr)

📍 1333 rue Bernard Thélu - 76640 Fauville en Caux